

MINISTERE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N ¶.3.3.0..../CAB.MIN/MINES/01/2013 DU 4.8.. JUN 2013 RAPPORTANT L'ARRETE MINISTERIEL N° 0802/CAB.MIN/MINES/01/2012 DU 13 DECEMBRE 2012 PORTANT DECHEANCE DE MONSIEUR MULUNDA KAZELA DE SES DROITS SUR LE PERMIS DE RECHERCHES N° 10703

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécalement ses articles 10, 12 alinéa 2 littera c, 286, 287 et 289 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 561 alinéa $1^{\rm er}$ littera a, c et 562 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement :

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères spécialement son article $1^{\rm er}$ B points 6 et 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° **0802**/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 13 décembre 2012 portant déchéance de Monsieur **MULUNDA KAZELA** de ses droits miniers sur le **Permis de Recherches n° 10703**;

Considérant le caractère fondé du recours introduit par le requérant ;



Vu l'urgence ;

ARRETE:

Article 1er:

Est rapporté l'Arrêté Ministériel n° 0802/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 13 décembre 2012 portant déchéance de Monsieur MULUNDA KAZELA de ses droits sur le Permis de Recherches n° 10703, ne peut produire d'effet.

Article 2:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

	Fait à Kinshasa le 1 8 JUN 2013
	Martin KABWELULU
AMPLIATIONS:	
- Cabinet du Président de la République	(1)
- Cabinet du Premier Ministre	: (1)
- Cabinet du Ministre des Mines	: (2)
- Secrétariat Général des Mines	: (1)
- Cadastre Minier	: (1)
- C.T.C.P.M.	:(1)
- SAESSCAM	: (1)
- Direction du Service des Mines	: (1)
- Direction des Investigations	: (1)
 Direction chargée de la Protect de l'Environ. 	:(1)
- Div. Prov/des Mines & Géologie du ressort	: (1)
- Monsieur MULUNDA KAZELA	<u>: (1)</u> 13

Email: info@mines-rdc.cd